



n° 226

Décembre 2007

## Action

7<sup>e</sup> PC et crédit d'impôt  
recherche, un basculement majeur  
pour le financement des partenariats  
public-privé **2 à 4**

## Avenir

Les événements « recherche »  
de la présidence française du  
Conseil de l'Union européenne  
(du 01/07 au 31/12/08) **5**

Améliorer le système  
juridictionnel pour les brevets  
européens en attendant la création  
d'un brevet communautaire **6 à 7**

## À lire dans vos archives !

Retrouvez les articles  
qui vous intéressent **8**

## ÉDITO **L'Europe de la connaissance s'éveille**

*Pourquoi les investissements de recherche et développement (R&D) de l'Europe n'augmentent-ils pas comme le préconise la « stratégie de Lisbonne » ? Quel est le vice caché des politiques publiques qui fait fuir la R&D des entreprises internationales hors d'Europe ? Nous commençons à le comprendre. Des mesures correctives s'esquissent, timidement en Europe, plus franchement en France.*

*Il faut tout simplement que l'interaction entre les entreprises, les universités et les centres de recherche profite à tous. Dans l'esprit de Lisbonne, la coopération n'est pas une fin en soi, c'est là que le 6<sup>e</sup> PC a péché. Coopérer devrait être un moyen pour favoriser l'innovation et l'émergence de nouvelles chaînes de valeur, pour lier entre elles les connaissances scientifiques dans des technologies cohérentes.*

*Mais lorsque les dispositifs publics ne favorisent pas ouvertement les partenariats de confiance, que les coopérations sont forcées pour associer tout le monde et que les connaissances les plus précieuses ne sont pas protégées par un accord de consortium, la défiance s'installe. La confusion et le pillage du « chacun pour soi » tiennent lieu de diffusion des résultats. Lorsque les règles sont trop permissives pour favoriser la coopération, les projets financés par le programme-cadre se vident de tout contenu significatif.*

*Les initiatives technologiques conjointes (JTI) proposent des règles du jeu mieux adaptées à la compétition internationale. Avec le Conseil européen de la recherche (ERC), elles constituent le principal espoir de revivifier le 7<sup>e</sup> PC. En effet, le 6<sup>e</sup> PC a révélé que les entreprises s'écartaient du levier européen et que le partenariat public-privé reculait (voir p. 2 à 4).*

*Au contraire, pour les organisations implantées en France, le crédit d'impôt recherche (CIR) réinventé et simplifié offre désormais une merveilleuse opportunité de recherche coopérative maîtrisée. Le financement est moins généreux que celui des projets du 7<sup>e</sup> PC, mais ses modalités sont beaucoup plus attractives.*

*Une offre technologique intégrée requiert une politique dynamique de la propriété intellectuelle. Le Conseil « Compétitivité » de Lisbonne a enregistré des progrès significatifs en novembre dernier. Cette fois, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'inventer la juridiction communautaire de dernier recours qui mettra un terme à la cacophonie des juridictions nationales (voir p. 6 à 7). L'Espace européen de la recherche (ERA), plus intégré et mieux coordonné entre niveaux nationaux et communautaire s'annonce enfin !*

*C'est donc le cœur léger que **La lettre européenne adresse ses meilleurs vœux 2008 à ses lecteurs et à la présidence française du Conseil de l'Union européenne.***

A.Q.